

SEPT PERSONNES CONDAMNÉES POUR INJURES PUBLIQUES ENVERS APRIL BENAYOUM, « MISS PROVENCE »

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 3 NOVEMBRE 2021

La Ligue des droits de L'Homme (LDH), qui s'était constituée partie civile pour injure publique à raison de l'origine ou de l'appartenance à une religion, a pris connaissance de la condamnation des prévenus à des peines d'amende pour les propos qu'ils ont tenus sur Twitter envers Madame April Benayoum.

Le 19 décembre 2020, durant le concours Miss France, April Benayoum, alors participante en tant que Miss Provence, avait été l'objet de centaines de messages de haine antisémite sur Twitter, après avoir fait état de ses origines israéliennes.

Au terme d'une enquête rigoureuse, et grâce à l'intermédiaire de la plateforme « PHAROS », Twitter communiquait douze adresses IP, dont quatre appartenant à des personnes mineures ont fait l'objet d'une procédure distincte. Sur les huit personnes prévenues, le tribunal a affirmé la culpabilité de sept d'entre elles.

La LDH se réjouit de cette décision et d'avoir concouru à la condamnation de propos antisémites et abjects.

La LDH rappelle que l'antiracisme ne se divise pas. Elle continuera à s'engager par tous moyens, et au quotidien, contre le racisme et l'antisémitisme.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

